STAGE DE PARAPENTE INITIATION ALLEVARD (Isère) 2025

FICHE D’INSCRIPTION

|  |
| --- |
| NOM : PRENOM : |
|  |
| Date de naissance : |
|  |
| Adresse : |
|  |
| Code postal : Ville : |
|  |
| e-mail : |
|  |
| Tél. portable : |
|  |
| C.M.C.A.S. de : S.S.A.de : |

**Quel est votre poids : Kg Quelle est votre taille : Cm**

Début et fin des stages :

**du lundi 19 mai 08h00 au vendredi 23 mai 2025 17h00**

**(Hébergement inclus à partir du dimanche 18 soir)** cf. note explicative

|  |  |
| --- | --- |
| Prix du stage parapente *dont participation ANEG 60%* | 248€ |
| Hébergement (à payer ultérieurement) | 150€ |
| **Total participation stagiaire** | **398€** |

**tel** : 06 58 79 91 94

**email** : denis2.veyrunes@orange.fr

**A retourner à :**

Denis Veyrunes

100 Chemin de Saint Brancas

30100 ALES

#### Joindre impérativement :

🞎 - Une **photocopie de l’attestation carte ACTIV** 2024-2025

🞎 - Le montant de la participation au prix du stage **de 248 euros par chèque bancaire à l’ordre de l’ANEG (le logement sera payé ultérieurement en accord avec organisateur)**

🞎 - Pour les titulaires de la licence FFVL: **photocopie de la licence 2025**

🞎 - Pour les non-licenciés : un certificat médical. La licence sera prise et payée (par chèque uniquement) en début de stage

#### 🞎 - Une photocopie de la carte ANEG 2025 validée : Administratif ANEG – Trésorier ANEG – Président SSA

(Téléchargeable sur le site)

**Note explicative**

Tous les stages de l’ANEG s’inscrivent dans une démarche pédagogique consistant à s’engager dans un processus commençant d’abord par découvrir le parapente, d’apprendre les bases de ce sport et ensuite de progresser dans sa pratique.

Ils sont ouverts à tous les ouvrants-droit et ayants-droit de la CCAS âgés de 15 ans et plus (voir conditions particulières en dessous de 18 ans) et qui ont satisfait à une visite médicale. (Voir conditions sur le site de la FFVL).

**Pour les personnes en situation de handicap (pax exemple malentendant), il est demandé de prendre contact avec le responsable de stage afin qu’il puisse prévoir avec l’école les moyens techniques adaptés à l’activité.**

La participation demandée au stagiaire est calculée en fonction du coefficient social. Le 1% intervient pour 50% minimum du coût de l’activité technique. (**60% pour le stage débutant**).

L’hébergement (100% à charge du stagiaire) est obligatoirement et inclus dans le montant de la participation finale.

(**Formule participative, les repas seront pris en commun et les frais partagés. L’accompagnateur se chargera de tenir la comptabilité)**

**S’agissant d’un forfait, aucun remboursement n’est effectué**, à l’exception d’évènements exceptionnels et si le stage ne s'est fait que partiellement. Cet éventuel remboursement sera traité uniquement sur place, avant le départ du stage, avec le responsable désigné.

**La licence assurance (obligatoire) n’est pas incluse dans la participation**. Elle est souscrite, en début de saison, auprès de la fédération où dès le début du stage à l’école de parapente. Le paiement se fait uniquement par chèque.

Les invités (Hors ANEG) ne sont acceptés qu’exceptionnellement et sur accord du responsable de la Commission VLPM. En tout état de cause ils ne pourront occuper la place, liée au quota, d’un stagiaire ANEG.

La liste des candidats stagiaires est arrêtée **dès le quota de 7 inscriptions atteint.** Les inscriptions, après clôture de cette liste, seront soumises à la décision du responsable de stage. **Une fois cette liste complète et validée,** **le règlement de 150 euros pour la participation aux frais de logements sera immédiatement exigé.**

**Une fois inscrit, l’annulation de la participation ne peut être réalisée uniquement que sur présentation d’un certificat médical.**

***Important :*** *Les inscriptions ne seront prises en compte qu’après* ***réception du dossier d’inscription complet et du chèque de 248 euros. (Cette participation aux frais de l’école de parapente de 248 euros sera encaissée à l’issue du stage). Aucune exception ne sera accordée.***

L’inscription entraîne obligatoirement l’adhésion à l’ANEG. Cette adhésion **(20€ non remboursable)** est obligatoirement souscrite en ligne sur le site de l’ANEG, soit en début d’année, soit au moment de la constitution de votre dossier. L’adhésion à une SSA est également obligatoire, la validation par son Président conditionne l’accès aux stages ANEG.

**Le stage se déroule du lundi matin 08h00 au vendredi 17h00 :**

* **Ecole FFVL : Pégase & Particule 11 route de Grenoble 38580 ALLEVARD**
* **Hébergement : Chalet à 5 min de l’école**

Le programme technique est celui de la FFVL.

L’hébergement sera ouvert du dimanche 18 mai 18h00 au vendredi 23 mai 12h00

Se rapprocher de l’accompagnant ANEG pour plus d’information.